

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du jeudi 23 mai 2019**

---

|  |  |
|--|--|
| <b>Lieu</b>                                  | Salle Communale de Champagne   |
| <b>Présences</b>                             | CoDir : M. Marc-André Burkhard, M. Pierre Dessmontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling.<br><br>Vingt-trois des quarante communes membres sont présentes, représentant 92 voix.<br><br>Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois. |
| <b>Excusés</b>                               | CoDir : Mme Gloria Capt, Mme Valérie JaggiWepf, M. Olivier David.<br><br>Cl : Communes de Belmont-sur Yverdon, Bonvillars, Chamblon, Donneloye, Ependes, Giez, Molondin, Provence, Villars-Epeney, Yvonand   |
| <b>Absents</b>                               | Cl : Communes de Cronay, Cuarny, Démoret, Mutrux, Novalles, Orges, Vugelles-la-Mothe.  |
| <b>Lieu et date de la prochaine séance :</b> | A Pomy, le jeudi 26 septembre 2019   |

---

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30. Il remercie la Commune de Champagne pour son accueil. Il vérifie si une modification à l'ordre du jour est demandée. Aucune modification n'est demandée.

### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel. Vingt-trois des quarante communes membres sont présentes, représentant 92 voix.

### **2. Assermentation des délégués**

Un délégué doit être assermenté ce soir.

Appel de Monsieur Alain Portner, délégué de la commune d'Onnens. Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, le suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ».

Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

### 3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 27 septembre 2018.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2018. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté sans avis contraire et sans abstention.

### 4. Préavis PR19.01CD concernant le Rapport de gestion 2018

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR19.01CD concernant le rapport de gestion 2018 est adopté sans avis contraire et sans abstention.

### 5. Préavis 19.02CD concernant les comptes 2018

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Lunardi de Montagny demande la parole. Il félicite d'abord le Codir pour la transparence et la clarté du document. Il demande des éclaircissements sur le chiffre 312400 *achats et consommation de combustible* et le manque de décompte séparé entre la chaufferie du SDIS et le collège des Rives et sur les factures non encore encaissées au 31.12.2018, comme par exemple la participation financière des communes membres.

Le Major Stauffer explique que, en ce qui concerne la chaufferie, une séparation claire était prévue dès le départ. Si pour l'instant aucun décompte séparé n'a pu être établi, il a été demandé que cette situation soit clarifiée avec la commune d'Yverdon et cela doit rentrer dans l'ordre. Il va de soi que le SDIS ne payera pas le gaz du collège des Rives.

En ce qui concerne les 238'000.- frs des participations des communes non payées, c'est une situation transitoire et normale. En effet, les factures finales sont émises en février de l'année suivante. Du coup, ces chiffres se retrouvent dans les actifs aux débiteurs. Mais ce ne sont pas des factures impayées. C'est une course contre la montre pour envoyer ces factures au plus vite aux communes lors du bouclage des comptes.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR19.02CD concernant les comptes 2018 est adopté sans avis contraire et sans abstention.

### 6. Communications

Le président Patrick Grin rappelle qu'en principe le SDIS Nord vaudois se réunit le dernier jeudi du mois de mai, date rendue impossible cette année à cause du congé de l'Ascension. Or, la date de ce soir est aussi celle de l'assemblée de l'ADNV, d'où peut-être la participation moindre puisque seules 23 communes sont présentes représentant 92 voix.

Sinon, il est temps de réunir la commission d'élaboration du règlement du CI. Il demande aux communes concernées de l'approcher en fin de séance pour décider de dates. Pour rappel, il s'agit des délégués des communes de Concise, Donneloye, Grandson, Montagny et Treykovagnes.

M. Hervé Kemmling, vice-président du Codir, prend la parole pour expliquer que le Codir travaille sur la révision des statuts. Trois points sont mentionnés. Tout d'abord l'intégration au sein du SDIS des jeunes sapeurs-pompiers de toutes les communes membres. Ensuite prévoir un but optionnel pour la Police du Feu dans les statuts. Enfin, revoir la représentation de la commune d'Yverdon au sein du Codir.

Il rappelle ensuite que si des municipalités ou des membres d'un conseil communal veulent visiter une caserne du SDIS, ils sont les bienvenus ; il suffit simplement d'en faire la demande de façon formelle.

## 7. Présentation de l'extension des casernes d'Yverdon-les-Bains et de Grandson

Le Major Eric Stauffer présente les plans de la nouvelle caserne en détail, qui est prévue pour le 1er mars 2020. Il mentionne entre autres une partie musée pour les véhicules historiques afin, par exemple, de pouvoir mettre ce patrimoine en valeur auprès des classes ; la construction de salles de théories qui manquent actuellement ; la réfection du sol de la caserne actuelle ; une partie louée à la PNV, qui deviendra un sous locataire du SDIS.

Sur le plan financier, 250'000.- frs sont prévus pour le loyer. On devrait être légèrement en dessous. Les chiffres précis seront au budget de 2020. Le Major explique que cette caserne n'est pas un luxe. Elle est nécessaire. On ne sait plus où mettre les véhicules et la salle de théorie est sur occupée.

A la question de savoir si le bâtiment scolaire est collé à la caserne, la réponse est négative. Le Major rappelle que les parcelles sont séparées et que le SDIS loue la parcelle.

M. Payot de Grandson mentionne les 40'000.- frs prévus pour la Caserne de Grandson et espère qu'à Grandson, on sera traité avec la même égalité. Le Major Stauffer rappelle que les surfaces ne sont pas comparables, que la surface à Yverdon est beaucoup plus grande et que l'on n'a pas encore de loyer pour Grandson.

L'ECA sera approchée pour les deux casernes, mais pour l'instant, on ne tient pas compte de la participation possible de celle-ci, puisqu'elle n'est pas garantie.

Le Major présente ensuite l'extension de la Caserne de Grandson. Le projet n'est pas à la même échelle, il s'agit d'une construction assez complexe puisqu' elle s'inscrit dans le cadre d'un bâtiment existant. Normalement les travaux commencent le 17 juin. L'étape suivante sera de chiffrer cela.

Les deux situations diffèrent dans le sens qu'à Yverdon, dans le cadre de la mise au concours, les coûts avaient déjà été définis en amont du projet ; tandis qu'à Grandson, on a établi les besoins, vérifié si l'on pouvait construire pour répondre aux besoins, et considéré ce que l'on était d'accord de payer pour cela. M. Payot ajoute qu'on a géré ces besoins intrinsèques en tenant compte des locaux existants et en proposant une amélioration. On a demandé à chacun des partenaires où se situait le plafond. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail et la sécurité.

## 8. Divers

M. Lunardi demande si le système de milices des pompiers est en danger.

Le Major Stauffer lui répond que le problème se situe au niveau cantonal et fait quelques remarques sur le métier qui est devenu de plus en plus complexe. Il est inquiet pour l'avenir. Cette année, le recrutement a été très bon, mais le défi est de garder les gens. Cela prend 5 ans pour avoir un bon sapeur, 10 ans pour avoir un bon officier ; or souvent les personnes démissionnent après 10 ans de service, car la charge est devenue extrêmement lourde, soit plus de 300 heures pour un officier. Le métier de pompier a basculé vers un niveau de connaissance incroyable. Mais en dessous de 2000 sorties par années, cela ne vaut pas la peine de professionnaliser.

M. Tharin remercie l'ensemble du SDIS et en particulier son Etat-Major pour leurs brillantes présentations lors des 40 ans de la caserne de Chamblon.

Le Syndic du lieu, M. Fabian Gagnebin présente en quelques mots la commune de Champagne. Il nous invite à prendre le verre de l'amitié à la suite de cette assemblée.

Le président Patrick Grin rappelle la date de la prochaine séance, soit le jeudi 26 septembre à Pomy, et clôt la séance.

Patrick Grin

Président du conseil intercommunal

Valérie Outezabet

Secrétaire du conseil intercommunal